

Conseil des Générations Futures : Intervention d'Anne Hidalgo en Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Toutes les politiques que nous portons, toutes les décisions que nous prenons au sein de cette assemblée n'ont de sens que si elles s'incarnent dans un avenir qu'il nous faut à la fois préserver et inventer. La réussite dans la construction de cet avenir dépend de notre capacité à en comprendre les enjeux et à en appréhender les ressorts.

Cette analyse décisive ne peut faire l'économie d'une expertise à la fois multiple et particulière, dont chaque Parisien, à son niveau, est un indispensable détenteur.

Parce que les réponses aux questions de demain naîtront de la confrontation de leurs idées, de leurs expériences et de leurs convictions, et parce que l'avenir de Paris mérite que cette confrontation féconde soit largement déployée, j'ai souhaité que soit créé à Paris un Conseil économique, social et environnemental dénommé Conseil des générations futures.

Cette « démocratie de l'avenir », d'autres l'ont déjà théorisée et appelée de leurs vœux avant nous, qu'il s'agisse de Saint-Simon avec sa « Chambre d'invention », d'Alfred Fouillée avec son « Sénat », de Pierre Rosanvallon avec son « Académie du Futur » ou de Dominique Bourg et Kerry Whiteside avec leur « Nouveau Sénat ». Nous donnons corps aujourd'hui à leur vision à la fois lucide sur nos besoins et généreuse sur nos espérances.

Ce Conseil, qui prendra place en octobre, se consacrera pleinement à la prospective sur les questions de mutation économique, sociale et environnementale à Paris. Il s'articulera avec les instances existantes telles que le Conseil stratégique, le Conseil de la Métropole, le Conseil scientifique de la Ville ou encore le Conseil de l'attractivité et de l'innovation. Il constituera un espace d'échanges, de débat, invité à formuler des avis et des propositions portant sur tous les grands sujets urbains structurants pour l'avenir de notre ville.

L'enjeu consiste à croiser les approches, confronter les arguments, vivifier la réflexion pour élaborer des avis construits et stratégiques sur les questions socio-économiques et environnementales, qui nécessitent des solutions ingénieuses et originales.

Ces avis, qui feront l'objet d'une transmission systématique aux Conseillers de Paris, nourriront très concrètement la fabrique des politiques publiques au sein de la collectivité.

Il ne s'agit donc pas d'alourdir le fonctionnement de la Ville en la dotant d'une instance supplémentaire mais bien au contraire de créer un outil de réflexion collective dont les avis irrigueront tous nos réseaux de pensées et d'études, éclaireront les décisions publiques et simplifieront leur mise en œuvre.

La composition fondamentalement innovante du Conseil lui garantira sa totale indépendance. Aucun élu parisien n'en sera membre. Il comprendra 164 membres issus de 7 grands collèges : des acteurs socio-économiques, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des services publics, des personnalités qualifiées, des représentants des associations de l'économie sociale et solidaire, des représentants des instances de la démocratie locale, ainsi que des citoyens tirés au sort.

Les Parisiens y seront donc largement représentés. La parité des genres y sera scrupuleusement respectée et une attention particulière sera portée à la représentation des jeunes de moins de 30 ans. Les membres, une fois désignés, le seront pour trois ans. Le président sera élu par le Conseil.

Cette composition, articulant une représentation de la société civile avec celle de citoyens parisiens, doit permettre d'associer à ce type d'instance un horizon renouvelé.

Par ailleurs, le fonctionnement du Conseil respectera notre exigence collective de sobriété. Les membres y prendront part de façon bénévole ; l'équipe fixe associée au sein de la Ville sera réduite à deux salariés et l'administration générale jouera un rôle d'appui important. Ainsi, l'activité du Conseil n'entraînera que des coûts extrêmement limités.

Le Conseil des Générations Futures fera l'objet de saisines précises et calibrées. Il sera ainsi en mesure d'émettre des avis éclairés réunissant l'ensemble des parties prenantes. Il pourra être saisi par différents interlocuteurs : si je pourrai faire appel à lui directement, je souhaite qu'il puisse également être saisi par les citoyens via une e-pétition. Il pourra en outre s'auto-saisir. Enfin, le médiateur de la Ville ainsi que les groupes politiques pourront proposer des saisines que le Conseil traitera en fonction de ses moyens. Pour privilégier la qualité des avis rendus, peu de saisines (2 ou 3) sont prévues chaque année.

Je souhaite que le Conseil élabore ses avis selon des modalités originales, à travers, en particulier, l'organisation de conférences de consensus.

Le Conseil pourrait se pencher, dans un premier temps, sur les questions de dépendance et de résilience, d'adaptation au réchauffement climatique à l'horizon 10 ans, et de rapports intergénérationnels liés au vieillissement dans la ville.

Mes chers collègues, cet avenir qui s'écrit déjà sous nos yeux, nous devons l'aborder avec humilité et le penser avec ambition. Je ne doute pas que le Conseil des Générations Futures s'emparera de ce défi avec rigueur et enthousiasme.

Je tiens à remercier chaleureusement Didier Le Reste, Conseiller de Paris, dont le travail essentiel en tant que pilote de la Mission de préfiguration du Conseil des Générations Futures a permis d'élaborer, fin 2014, un rapport fondamental pour la mise en œuvre du Conseil. Je remercie également Roberte Amiel, administratrice de la Ville de Paris, à qui j'ai confié la poursuite de cette mission au sein du Secrétariat Général.

Je souhaite enfin saluer le travail de mon adjointe Pauline Véron, dont l'engagement constant et passionné au service de la démocratie locale a été déterminant depuis le début de cette mandature.

Et par avance j'adresse mes encouragements à ce Conseil dont la mission salubre a été si justement décrite par Pierre Rosanvallon, « celle d'un corps au service de la société, exerçant une double fonction de vigilance et d'anticipation ».

Tous ensemble, nous continuerons à lutter pour léguer aux citoyens de demain un héritage digne des espoirs portés par les citoyens d'aujourd'hui, un héritage à la hauteur de l'immensité des possibles dont notre ville est le foyer. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris